Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen

syndicacgtcrn@gmail.com :www.cgtcrn.fr/

DECLARATION PREALABLE F3SCT

Lundi 3 juillet 2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élus(e) ,

Mesdames et messieurs les membres du F3SCT,

Nous arrivons au terme de l'année scolaire 2022-2023 qui a été riche en enseignements pour la CGT.
La crise sanitaire et la cyberattaque (un autre virus…) sont derrière nous et les agents régionaux ont su se mobiliser pour assurer avec professionnalisme la continuité du service public.

Cette année scolaire a connu un changement d'instances représentatives du personnel suite aux élections professionnelles de décembre 2022, dont la CGT est arrivée en première position.

Le F3CT, émanation du CST, a remplacé le CHSCT qui était une instance à part entière. La CGT regrette ces choix politiques du législateur, consistant à affaiblir de plus en plus les prérogatives des représentants du personnel.
Ainsi, les nouvelles dispositions, ne permettent plus à l'organisation syndicale arrivée en tête des élections d'assurer le secrétariat de cette nouvelle instance.

La collectivité régionale a durci les règles de fonctionnement du F3SCT en proposant au vote un règlement intérieur auquel nous sommes opposés et pour lequel nous aurions voté contre si nous avions siégé au CST du 27 mars dernier.

En effet, ce règlement intérieur n'a pas pris en compte les échanges lors du groupe de travail, comme par exemple la demande d'intégrer un représentant de chaque organisation syndicale à la commission des accidents du travail et maladie professionnelle. Ce qui pose déjà problème dès la mise en place de cette première commission, car chaque organisation syndicale a légitimement demandé qu'elle soit représentée.

Aussi, nous regrettons l'absence de véritable dialogue social malgré le nombre de réunions en tout genre organisées par la collectivité pour légitimer un semblant de concertation et assoir son autorité sans tenir compte de l'avis des représentants du personnel.
Ce n'est pas notre conception du dialogue social.

Par ailleurs, La charte relative au dialogue social et à l'exercice du droit syndical a été signée le 5 juin.
En préambule de cette charte, l'en semble des acteurs s'engagent à respecter les valeurs de respect, confiance, transparence, équité et solidarité
Il est même précisé que

> Le respect s'entend en premier lieu comme le respect mutuel dans les échanges, avec notamment des exigences d'éthique et de déontologie s'imposant à chacun afin de ne pas ouvrir la voie à des excès de langage, le non-respect des personnes quelle que soit leur fonction et à toute forme de mise en cause ou propos écrits ou moraux non respectueux, injurieux, violents ou contraires aux dispositions réglementaires régissant la liberté d'expression.

Les instances représentatives du personnel constituent le cadre formel et traditionnel du dialogue social.

Suite à la dernière séance du 5 juin (CST), Vous avez été destinataire, le 16 juin dernier, Madame la Présidente d'un courrier de notre organisation syndicale ,de son contenu suite à des propos inappropriés de votre plus haute administration envers les membres élu (es) de notre organisation syndicale
Tous les acteurs présents ont tous été témoins d'une scène surréaliste.
C'est pourquoi, notre syndicat CGT-CRN exige des excuses publiques de Monsieur le Directeur Général des Services.

Les élu.es CGT